

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents: 21

ALEX: Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY: Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN: Franck PACCARD LES CLEFS: Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR: Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND: Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD: Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT: Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL: Philippe ROISINE

THÔNES: Grégory BAERT, Claire BARRIN, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES: Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 6

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Claude COLLOMB-PATTON à Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusée: 1

Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents: 3

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Grégory BAERT

DEL2024-078 - SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE AVEC POINT DE VENTE ET VITRINE - APPROBATION D'UN FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN RESTAURANT SOUS L'ENSEIGNE SKALI

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/159 du 11 décembre 2018 portant approbation de la stratégie de développement économique de la CCVT ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2018/160 du 11 décembre 2018 et n°2019/002 du 29 janvier 2019 concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/162 du 11 décembre 2018 relative à la mise en place des aides directes au commerce de proximité entrant dans le cadre de la convention signée avec la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du SRDEII;

Vu l'avis favorable du comité local d'agrément des projets économiques (CLAPE) du 17 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau du 17 septembre 2024 ;

Il est rappelé la délibération présentée lors de cette même séance approuvant le nouveau règlement local d'attribution des aides 2024-2026.

Il est ensuite présenté le projet d'un nouveau commerce sur la commune de Saint-Jean-de-Sixt qui correspond aux critères d'intervention de la communauté de communes :

Enseigne: Le SKALI

- > Montant des dépenses éligibles supérieures à 100 000 € (mais montant plafonné par le dispositif d'aide à 50 000 €/HT de travaux);
- Projet: Transformer le lieu en restaurant ouvert à l'année (sur place et à emporter) dont le thème tourne autour de la cuisine locale avec une politique tarifaire contenue afin de séduire la clientèle de proximité.

Le montant de l'aide de la CCVT qui pourrait être apportée à ce projet serait de 5 000 € (10 % du montant des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE le soutien financier de la CCVT à hauteur de 5 000 €, en complément de la part régionale, pour la création d'un restaurant sous l'enseigne « SKALI », implantée sur la commune de Saint-Jean-de-Sixt;
- PRECISE que ce projet entre dans le cadre défini du règlement local des aides de la CCVT au commerce de proximité;
- > PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 ;
- > AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ

ALLEES

Le Secrétaire de séance Grégory BAERT

Délibération transmise en Préfecture le 10 octobre 2024

Publiée le 10 octobre 2024